

pérament, elle ne détruit pas le libre arbitre, mais elle peut le diminuer.

64. L'habitude est-elle une cause d'irresponsabilité ?

Non; car, comme elle est contractée librement, avec une certaine prévision des conséquences, les actions bonnes ou mauvaises qu'on fait par habitude sont imputables, et par suite méritoires ou déméritoires, en vertu de ce principe : *qui veut la cause veut l'effet*.

65. L'habitude augmente-t-elle le volontaire ?

Oui, parce que dans les actes faits par habitude, le consentement de la volonté est plus intense. D'où il suit que l'habitude augmente le mérite ou le démérite.

66. Dans quel cas est-on irresponsable quand on agit par habitude ?

C'est dans le cas où, après avoir rétracté l'habitude, on travaille sérieusement à s'en défaire. L'acte commis alors avec inadvertance, par suite de cette habitude, est involontaire et ne tombe pas sous la responsabilité.

3. Moralité des actes humains.

67. Qu'entend-on par la moralité des actes humains ?

On entend leur rapport, c'est-à-dire leur conformité ou leur opposition aux lois qui les régissent.

68. Quelles lois régissent nos actes ?

Il y en a deux : l'une *extérieure* et *éloignée*, c'est la loi de Dieu; l'autre *intérieure* et *prochaine*, c'est la conscience ou droite raison.

69. Quand est-ce qu'un acte est moralement bon ?

Un acte est moralement *bon* quand il est conforme à la loi de Dieu et à la droite raison.

70. Quand est-ce qu'un acte est moralement mauvais ?

Un acte est moralement *mauvais* quand il est contraire à la loi de Dieu et à la droite raison.

71. Y a-t-il des actes humains indifférents ?

Certains actes, si on les considère spéculativement, sont indifférents, comme marcher, se reposer. Mais, pratiquement, il n'y a pas d'acte humain indifférent; car l'acte humain, procédant d'une volonté délibérée, tend nécessairement à une fin bonne ou mauvaise : il est donc nécessairement bon ou mauvais.

Je vous déclare que les hommes rendront compte au jour du jugement

*de toute parole inutile qu'ils auront dite*¹. — *Faites tout pour la gloire de Dieu*².

72. L'acte extérieur augmente-t-il la bonté ou la malice de l'acte intérieur ?

Par lui-même, non, car toute la moralité de l'acte se tire de la volonté libre. Dieu, ainsi que nous l'apprend la sainte Écriture, regarde le cœur³ et récompense les désirs, comme les œuvres.

Parce que tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de moi, dit le Seigneur à Abraham, *je te bénirai*⁴.

Mais, par accident, l'acte extérieur augmente le plus souvent la moralité de l'acte intérieur, soit parce qu'il lui donne plus d'intensité ou plus de durée, soit parce qu'il en résulte la bonne édification du prochain ou bien le scandale ou le dommage.

Sources de la moralité des actes humains.

73. Quelles sont les sources de la moralité ?

Il y en a trois : l'objet, les circonstances et la fin.

L'objet.

74. Qu'est-ce qu'on entend par l'objet d'où se tire la moralité ?

C'est l'objet considéré en soi sous le rapport moral, c'est-à-dire en tant que bon ou mauvais. Ainsi adorer Dieu est une chose bonne; s'approprier le bien d'autrui est une chose mauvaise.

Par conséquent, au point de vue de l'objet, l'action sera moralement bonne ou moralement mauvaise, suivant que la chose qu'on fait est en soi, indépendamment des circonstances, conforme ou non à la droite raison. Si l'objet ne répugne ni ne convient à la droite raison, on l'appelle indifférent.

75. Comment divise-t-on les objets intrinsèquement mauvais ?

On les divise : 1^o En objets absolument mauvais; comme la haine de Dieu, le blasphème, etc.;

2^o En objets qui sont mauvais en raison du domaine de Dieu ou de l'homme, et qui peuvent quelquefois devenir licites; comme découvrir les défauts d'autrui en cas de nécessité;

3^o En objets mauvais en raison du danger qu'ils font courir, et qu'une cause raisonnable rend licites; comme l'assistance à un discours impie qu'un théologien écoute en vue de le combattre.

¹ Matth., XII, 36. — ² I Cor., X, 31. — ³ I Rois, XVI, 7. — ⁴ Gen., XXII, 16, 17.

Les circonstances.

76. Qu'est-ce qu'on entend par *circonstances* d'un acte?

On entend des accidents de l'acte qui, sans affecter son essence, en modifient cependant la moralité.

77. Quelles sont les circonstances d'une action?

Il y en a sept^a, qui sont : la personne, la chose, le lieu, les moyens, le motif^b, la manière, le temps.

La personne. — Qui a fait l'action? Un prêtre? un laïque? un fonctionnaire? une personne liée par un vœu? etc.

La chose. — Qu'est-ce qui a été fait précisément? Quelle est la qualité ou la quantité de l'objet? Un petit vol ou un vol considérable? le vol d'une chose sacrée? etc.

Le lieu. — Où la chose a-t-elle été faite? Dans une église? sur une place publique?

Les moyens. — Quels sont-ils? Justes ou injustes? superstitieux ou diaboliques?

La manière. — Comment la chose a-t-elle été faite? Par malice? par faiblesse? par ignorance? par crainte? de bonne ou de mauvaise foi?

Le temps. — Quand a-t-elle été faite? Un dimanche? un jour de jeûne? A-t-elle duré longtemps?

78. Comment divise-t-on les circonstances?

On les divise en circonstances qui changent ou multiplient l'espèce, en circonstances aggravantes et en circonstances atténuantes.

1^o Les circonstances qui *changent l'espèce* ou la *multiplient* font qu'une action passe d'une espèce à une autre, ou qu'une seule action renferme plusieurs péchés. Ainsi une aumône, faite uniquement par vaine gloire, devient un acte de vanité; le vol d'un vase sacré renferme le péché de vol et le péché de sacrilège.

2^o Les circonstances *aggravantes* rendent plus grave la malice de l'action. Ainsi, c'est un plus grand péché de voler un pauvre qu'un riche, une grosse somme qu'une petite.

^a Ces sept circonstances sont exprimées dans l'école par ce vers latin :
Quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando.

^b Circonstance de la *fin*, qui, à cause de son importance, est considérée à part.

3^o Les circonstances *atténuantes* diminuent la malice de l'acte. Ainsi, tuer quelqu'un dans un transport de grande colère est moins grave que le tuer de sang-froid.

79. Y a-t-il des circonstances qui peuvent rendre mauvaise une action indifférente ou même une action bonne?

Oui, par exemple, faire du négoce dans une église, rendre un service dont on sait que l'obligé abusera.

La fin.

80. Qu'est-ce que la *fin* dans un acte humain?

C'est ce pour quoi une chose se fait.

81. Quelles sont les principales espèces de fin?

On distingue : 1^o la fin intrinsèque ou de l'œuvre, et extrinsèque ou de l'agent; 2^o la fin prochaine, éloignée ou dernière; 3^o la fin principale ou accessoire; 4^o la fin bonne ou mauvaise, qu'on appelle encore la bonne ou la mauvaise intention; 5^o la fin naturelle ou surnaturelle.

82. Qu'est-ce que la fin intrinsèque?

La fin *intrinsèque* est celle à laquelle l'œuvre tend de sa nature. Ainsi la fin de l'aumône est le soulagement du pauvre.

83. Qu'est-ce que la fin extrinsèque?

La fin *extrinsèque* est la fin à laquelle tend celui qui opère. Ainsi, faire l'aumône pour obtenir la rémission de ses péchés.

La fin extrinsèque peut être prochaine, intermédiaire ou dernière.

84. Qu'est-ce qu'on entend par fin prochaine, fin intermédiaire et fin dernière?

La fin *prochaine* est celle qu'on se propose tout d'abord.

La fin *intermédiaire* est celle qu'on a en vue pour arriver à la fin dernière.

La fin *dernière* est celle à laquelle l'esprit s'arrête définitivement.

Ainsi, pour celui qui économise en vue de faire l'aumône et d'obtenir par là le pardon de ses fautes : économiser est la fin prochaine; faire l'aumône est la fin intermédiaire; obtenir le pardon de ses fautes est la fin dernière.

85. Qu'est-ce qu'on entend par fin principale et fin accessoire ou secondaire?

La fin *principale* est celle qui détermine l'action; la fin *secondaire* est celle qui ne fait que favoriser l'action. Ainsi, pour celui

qui jeûne afin de satisfaire au précepte, et qui en même temps est bien aise d'être remarqué : satisfaire au précepte est la fin principale; vouloir être remarqué est la fin accessoire, qui ne suffirait pas pour déterminer à jeûner.

86. Quand est-ce que la fin ou l'intention est dite bonne ou mauvaise ?

La fin est *bonne* quand le bien qu'on poursuit est un bien honnête; elle est dite *mauvaise* quand le but à atteindre est un faux bien que réprovoque la loi morale.

87. Quand est-ce que la fin est dite naturelle ou surnaturelle ?

La fin est *naturelle* quand le but qu'on se propose ne sort pas de l'ordre naturel. Exemple, se promener uniquement pour se délasser.

La fin est *surnaturelle* quand le but qu'on se propose est de l'ordre surnaturel. Exemple, se promener pour obéir à ses parents en tant que représentants de l'autorité de Dieu.

88. La fin concourt-elle à la moralité d'une action ?

Oui, car la fin étant tout à la fois le terme de l'action et le motif qui détermine la volonté, elle atteint vraiment et efficacement l'action.

Prenez garde à ne pas faire votre justice devant les hommes, pour être vu d'eux; autrement vous n'en recevrez point de récompense de votre Père qui est dans les cieux¹. — La lampe de votre corps est votre œil. Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux. Si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux².

89. Quels sont les effets de la fin sur l'acte bon ?

1^o Si la fin est *bonne*, l'acte est doublement bon. Exemple, faire l'aumône pour l'expiation de ses péchés.

2^o Si la fin est *gravement mauvaise*, qu'elle soit principale ou accessoire, l'acte est mauvais. Exemple, faire l'aumône pour entraîner quelqu'un au meurtre.

Si la fin est *légèrement mauvaise et accessoire*, elle diminue, mais ne détruit pas le mérite de l'action. Exemple, faire l'aumône principalement par charité, et secondairement en vue de passer pour une personne généreuse.

90. Quels sont les effets de la fin sur l'acte indifférent ?

Elle rend cet acte bon ou mauvais, suivant qu'elle est *bonne* ou *mauvaise*. Exemple, se promener afin de se disposer à mieux remplir ensuite ses fonctions, ou se promener par ostentation.

¹ Matth., vi, 1. — ² Matth., vi, 22, 23.

91. Quels sont les effets de la fin sur l'acte *mauvais* ?

1^o Si la fin est *mauvaise*, l'acte est doublement mauvais. Exemple, voler pour satisfaire son penchant à l'ivrognerie.

2^o Si la fin est *bonne*, elle n'enlève pas la malice à l'acte. Exemple, voler pour donner à un pauvre. Dans ce cas cependant, la fin peut diminuer la malice du péché.

92. Que faut-il donc pour qu'une action soit moralement bonne ?

Il faut qu'elle le soit dans son objet, dans ses circonstances et dans sa fin.

« Il est de la nature du bien de l'être sous tous ses aspects. » (S. THOMAS.)

93. Que suffit-il pour qu'une action soit moralement mauvaise ?

Il suffit qu'elle soit défectueuse, ou dans son objet, ou dans ses circonstances, ou dans sa fin.

« Le bien suppose que la cause entière est bonne; il suffit d'un défaut pour produire le mal. » (S. DENIS.)

4. Rapport des actes humains à la fin dernière.

94. Quelle est notre fin dernière ?

Dieu est notre fin *absolument* dernière, parce qu'il est le bien suprême et l'unique source de toute félicité. C'est donc à Dieu seul que nous devons rapporter toutes nos actions.

Je suis le principe et la fin, dit Dieu le Seigneur¹.

95. Comment nos actions peuvent-elles être rapportées à Dieu ?

Elles peuvent lui être rapportées de différentes manières :

1^o *Actuellement*, lorsque nous les lui offrons par un acte exprès de la volonté ;

2^o *Virtuellement*, lorsque, après avoir offert à Dieu une action en particulier ou toutes nos actions en général, nous agissons en vertu de l'intention première, qui n'a été ni révoquée ni interrompue par un trop grand laps de temps ;

3^o *Implicitement*, lorsque la volonté fait une action uniquement parce qu'elle est bonne, sans y mêler aucune circonstance, aucune fin qui puisse en vicier la vertu. Ainsi honorer ses père et mère, exercer l'hospitalité, remplir ses engagements, parce que cela est conforme à l'ordre, ce sont autant d'actions qui, sans être rapportées formellement à Dieu, s'y rapportent néanmoins d'elles-mêmes d'une manière implicite.

¹ Apoc., i, 8.

96. Toutes nos actions doivent-elles être rapportées à Dieu comme à notre fin dernière ?

L'apôtre saint Paul nous dit : « Faites tout pour la gloire de Dieu¹. Quelque chose que vous fassiez, soit en parlant, soit en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père². »

97. Cette parole de l'Apôtre n'est-elle pas un conseil ?

Elle n'est pas un conseil, mais un précepte à la fois négatif et positif.

Négatif : elle défend tout ce qui est contraire à la loi de Dieu ; on ne peut lui offrir ce qu'il condamne.

Positif : elle nous prescrit de rapporter à Dieu toutes nos actions. Toutefois ce précepte n'oblige pas à tout instant. Il n'est donc pas nécessaire que toutes nos actions soient rapportées à Dieu avec une intention actuelle ; une intention virtuelle ou même implicite suffit.

Dans la pratique, il convient d'offrir chaque matin ses actions à Dieu d'une manière générale, avec l'intention au moins virtuelle de tout faire pour sa gloire, et il est bon de renouveler cette intention de temps en temps pendant la journée.

Sept fois le jour, je vous ai adressé ma louange³.

98. Toutes nos actions, pour être bonnes, doivent-elles être faites avec la charité, c'est-à-dire en état de grâce ?

Certaines actions peuvent être bonnes, même d'une bonté surnaturelle, quoique faites sans la charité : telles sont les œuvres par lesquelles le pécheur, aidé de la grâce, se dispose à la justification. Mais si la charité n'est pas nécessaire pour rendre ces actions agréables à Dieu, elle est indispensable pour les rendre méritoires d'un mérite surnaturel proprement dit.

Comme le sarment ne peut porter de fruit par lui-même, s'il ne demeure uni à la vigne ; ainsi vous non plus, si vous ne demeurez en moi⁴.

99. Peut-il y avoir des actions bonnes d'une bonté naturelle, sans être faites par un motif de foi ou de charité ?

Il peut y avoir des actions moralement bonnes, bien qu'elles soient faites indépendamment de tout motif suggéré par la foi. Un païen, par exemple, qui, touché de compassion, fait l'aumône à un pauvre, fait une action bonne, quoiqu'elle n'ait qu'une bonté naturelle.

¹ I Cor., x, 31. — ² Coloss., III, 17. — ³ Ps. CXXVIII, 164. — ⁴ Jean, xv, 4.

L'Église a condamné l'erreur qui soutenait que toutes les actions des infidèles étaient des péchés, et que toutes les vertus des philosophes étaient des vices.

RÉSUMÉ

Nature des actes humains. — L'acte humain est celui qui procède de l'homme avec advertance de la raison et avec liberté. Les actes irréflectifs et instinctifs sont appelés *actes de l'homme*.

Les actes humains sont : 1^o *élicites* ou *commandés*, suivant qu'ils procèdent de la volonté seule, ou que sous l'empire de la volonté ils sont produits par une autre puissance ; 2^o *intérieurs* ou *extérieurs*, suivant qu'ils se manifestent ou ne se manifestent pas au dehors ; 3^o *bons*, *mauvais* ou *indifférents*, suivant qu'ils sont conformes ou contraires à la loi morale, ou n'ont aucun rapport avec elle ; 4^o les actes bons se divisent en actes *naturels* et en actes *surnaturels*, selon qu'ils sont produits par les seules forces de la nature ou avec le secours de la grâce.

Principes des actes humains. — L'intelligence et la volonté libre sont les principes des actes humains. L'intelligence conçoit l'acte à exécuter ; la volonté donne son consentement ou son refus.

Le *volontaire* est ce qui émane de la volonté de l'homme, agissant avec la connaissance de ce qu'il fait et de la fin pour laquelle il agit. Il peut être : 1^o *parfait* ou *imparfait* ; 2^o *nécessaire* ou *libre* ; 3^o *exprès* ou *tacite* ; 4^o *direct* ou *indirect* ; 5^o *actuel*, *virtuel*, *habituel* ou *interprétatif*.

Les causes qui détruisent ou atténuent le volontaire sont : l'ignorance, la concupiscence, la crainte et la violence.

L'ignorance est un défaut de science en matière d'obligation. — On en distingue plusieurs sortes. 1^o L'ignorance du *droit*, qui a pour objet la loi ou l'extension de la loi ; et l'ignorance du *fait*, qui a pour objet un fait particulier ou quelque circonstance de ce fait. 2^o L'ignorance *invincible*, ou celle qu'on n'a pu surmonter par les moyens ordinaires, eu égard à la position du sujet ; et l'ignorance *vincible*, ou celle qu'on peut et qu'on doit surmonter par une diligence ordinaire. 3^o L'ignorance *antécédente*, qui précède l'acte de la volonté ; l'ignorance *concomitante*, qui porte sur un acte qu'on accomplit actuellement, mais qu'on accomplirait aussi si on savait ce qu'on ignore ; et l'ignorance *consé quente*, ou celle qui est voulue, soit directement, soit indirectement. Quand elle est voulue indirectement, on l'appelle ignorance *crasse* ou *grossière* ; si elle est voulue directement, elle est dite *affectée*. — L'ignorance antécédente et invincible rend l'acte involontaire et exempt de toute faute ; l'ignorance affectée augmente la malice du péché ; l'ignorance crasse, sans supprimer le volontaire, peut le diminuer ; l'ignorance concomitante n'exclut pas tout volontaire, mais elle empêche qu'il soit actuellement volontaire.

La *concupiscence*, ou la passion, est ce mouvement de l'appétit sensitif qui porte l'âme à rechercher le plaisir ou à fuir la douleur. — On distingue la concupiscence *antécédente*, qui prévient le consentement de la volonté, et la concupiscence *conséquente*, qui est excitée par la volonté elle-même. — La concupiscence antécédente, suivant le cas, détruit ou diminue le volontaire; la concupiscence conséquente, au contraire, l'augmente.

La *crainte* est un trouble de l'esprit que fait naître un danger présent ou futur. On distingue : 1^o la crainte qui provient d'une cause intérieure; 2^o la crainte qui provient d'une cause extérieure, soit nécessaire, soit libre. Celle-ci peut être grave ou légère. — La crainte qui provient d'une cause intérieure et la crainte extérieure légère n'empêchent pas l'acte d'être volontaire; la crainte extérieure grave peut excuser de péché, si l'acte n'est pas intrinsèquement mauvais.

La *violence* est une contrainte qu'une cause extérieure et libre emploie contre quelqu'un, pour le forcer à faire ce qui répugne à sa volonté. — Si l'on résiste autant que possible à une violence absolue, les actes extérieurs ne sont point imputables; mais, si la violence n'est que partielle, le volontaire est diminué, sans être détruit.

L'*imputabilité* est ce qui fait qu'un acte libre est attribué à quelqu'un comme l'effet à sa cause. La *responsabilité* est l'obligation de rendre compte de ses actes et d'en subir les conséquences. L'une se rapporte à l'acte, l'autre à l'agent moral. — L'homme est responsable non seulement de ses actions, mais aussi de leurs conséquences. Suivant que le volontaire est plus ou moins parfait, on est plus ou moins responsable. Les causes qui suppriment ou diminuent la responsabilité sont : 1^o la violence, la crainte, la concupiscence et l'ignorance; 2^o l'idiotisme, la folie, le délire dans la maladie, le sommeil, le somnambulisme naturel, les dispositions fâcheuses provenant de l'hérédité. — L'habitude n'est pas une cause d'irresponsabilité; elle augmente au contraire le mérite ou le démérite.

Moralité des actes humains. — La *moralité* des actes humains consiste dans leur conformité ou leur opposition avec les lois qui les régissent, c'est-à-dire avec la loi de Dieu ou loi extérieure et éloignée, et avec la conscience ou loi intérieure et prochaine. Un acte est moralement *bon*, s'il est conforme à la loi de Dieu et à la conscience; il est moralement *mauvais*, s'il leur est contraire.

Les *sources* de la moralité des actes humains sont : l'objet, les circonstances et la fin.

Au point de vue de l'*objet*, l'action sera moralement bonne ou moralement mauvaise, suivant que la chose qu'on fait est en soi, indépendamment des circonstances, conforme ou non à la droite raison.

Les *circonstances* sont des accidents de l'acte qui, sans affecter son essence, en modifient cependant la moralité. — On en compte sept principales : la personne, la chose, le lieu, les moyens, le motif, la manière et le temps. On distingue : 1^o les circonstances qui *changent* ou *multiplient* l'espèce du péché; 2^o les circonstances *aggravantes*, qui en augmentent la malice; 3^o les circonstances *atténuantes*, qui la diminuent.

La *fin*, dans un acte humain, est ce pour quoi une chose se fait. — On en distingue plusieurs espèces. 1^o La fin *intrinsèque*, ou celle à laquelle l'œuvre tend de sa nature; et la fin *extrinsèque*, ou celle à laquelle tend celui qui agit. 2^o La fin *prochaine*, ou celle qu'on se propose tout d'abord; la fin *intermédiaire*, ou celle qu'on a en vue pour arriver à la fin dernière; la fin *dernière*, ou celle à laquelle l'esprit s'arrête définitivement. 3^o La fin *principale*, ou celle qui détermine l'action; et la fin *secondaire*, ou celle qui ne fait que la favoriser. 4^o La fin *bonne*, ou celle qui poursuit un bien honnête; la fin *mauvaise*, ou celle qui poursuit un faux bien que réprouve la morale. 5^o La fin est dite *naturelle*, quand le but qu'on se propose ne sort pas de l'ordre naturel, et *surnaturelle*, quand le but est d'ordre surnaturel. — La fin, étant tout à la fois le terme de l'action et le motif qui détermine la volonté, concourt vraiment et efficacement à la moralité de l'acte humain. Si l'acte est *bon*, une fin bonne rend l'acte doublement bon; tandis qu'une fin gravement mauvaise rend cet acte mauvais. Si l'acte est *indifférent*, la fin le rend bon ou mauvais, suivant qu'elle est bonne ou mauvaise. Si l'acte est *mauvais*, une fin mauvaise le rend doublement mauvais; une fin bonne, sans enlever la malice de l'acte, peut cependant la diminuer.

Pour qu'une action soit *moralement bonne*, il faut qu'elle le soit dans son objet, dans ses circonstances et dans sa fin. Pour qu'elle soit *moralement mauvaise*, il suffit qu'elle soit défectueuse, ou dans son objet, ou dans ses circonstances, ou dans sa fin.

Rapport des actes humains à la fin dernière. — Dieu est notre *fin* absolument dernière, parce qu'il est le bien suprême et l'unique source de toute félicité. C'est donc à Dieu seul que nous devons rapporter toutes nos actions. — Elles peuvent s'y rapporter de différentes manières : 1^o *actuellement*, quand elles sont offertes par un acte exprès de notre volonté; 2^o *virtuellement*, lorsqu'on agit en vertu d'une intention première qui n'a été ni révoquée ni interrompue par un trop grand laps de temps; 3^o *implicitement*, quand la volonté fait une action uniquement parce qu'elle est bonne. — Il est très utile d'offrir chaque matin ses actions à Dieu avec l'intention au moins virtuelle de tout faire pour sa gloire. — Il y a des actions qui, même sans l'état de grâce, peuvent être bonnes d'une bonté surnaturelle; mais l'état de grâce est indispensable pour les rendre méritoires d'un mérite surnaturel proprement dit. Il peut y avoir des actions bonnes d'une bonté naturelle, sans être faites par un motif de foi ou de charité.

TABLEAU SYNOPTIQUE

